

La soirée réservée à l'enseignement thématique du mois de novembre précédait de quelques jours la votation relative à la recherche sur les cellules souches. Le sujet qui a retenu notre attention répondait tout naturellement à la question suivante :

## Quels principes éthiques sont liés à la LRCS

*(loi relative à la recherche sur les cellules souches) ?*

Le problème est complexe et nombreux sont les citoyens découragés à l'avance par les difficultés de spécialistes qui surgissent dans cette consultation. Quant à nous, en tant que chrétiens ayant mis notre confiance dans le Sauveur et Seigneur Jésus-Christ et en sa Parole, comment réagissons-nous ? Nous ne pouvons ignorer tous les progrès réalisés par la recherche médicale ; d'ailleurs nous sommes heureux d'être au bénéfice d'une médecine de pointe quand la nécessité s'en fait sentir. Nous ne pouvons pas ignorer non plus les problèmes éthiques liés à cette médecine. Le but de cette soirée était donc qu'elle contribue à discerner au mieux les solutions éthiques aux problèmes posés par ces nouvelles techniques.

### • D'où vient le problème ?

En l'an 2000, pour la première fois, des cellules souches embryonnaires humaines étaient disponibles dans notre pays à des fins de recherche. Dès lors, le législateur s'est mis au travail pour « cadrer » ces travaux. Le référendum contre la loi adoptée par les chambres fédérales ayant abouti, le souverain était appelé à se prononcer. Voici quelques-unes des questions soulevées :

## • Que penser des procédés d'assistance à la fécondité tels que la fécondation in vitro ?

Plus en amont, il est utile de rappeler que lors de fécondations in vitro, davantage d'ovules sont fécondés que ceux implantés dans le ventre de la mère. Il en résulte des embryons surnuméraires qui, d'après la loi en vigueur avant le vote, devraient être détruits dans un délai expirant en 2008. La question était de savoir s'il était possible de les utiliser à d'autres fins définies dans la nouvelle loi. Mais puisque tant de problèmes sont soulevés par ces « autres fins », ne vaudrait-il pas mieux de résoudre le problème à la base, c'est-à-dire d'interdire également la fécondation in vitro (ce cas de figure a été envisagé pendant la discussion) ?

Une première remarque s'impose si l'on prend au sérieux une telle option : quelles que soient nos bonnes intentions, nous ne pouvons nier que des milliers d'enfants sont nés grâce à ce procédé ; et il est peu probable que le législateur suive les auteurs d'une orientation aussi restrictive pour la simple raison qu'elle suscite d'autres problèmes. D'ailleurs quant au fond, nous ne pouvons que nous approcher avec empathie d'un couple qui souffre de ne pas avoir d'enfants. Et de nombreux textes de l'Écriture mettent en exergue une telle souffrance. Par exemple : « Isaac supplia l'Éternel en faveur de sa femme, car elle était stérile, et l'Éternel entendit sa supplication » (Genèse 25 :21). Il est vrai que la médecine de ce temps-là n'était pas aussi performante qu'elle l'est aujourd'hui. Pourtant, de tout temps, cette science a aussi été un don et une réponse de Dieu qui agit de cette manière et en réponse à la prière. Tout moyen médical pour guérir de la stérilité est le bienvenu pour autant qu'il soit appliqué à l'intérieur du couple. La fécondation *in vitro* est l'une de ces techniques, « lourde » pour les bénéficiaires. La condamnation prononcée par l'Église Catholique à son encontre est excessive.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> « Pratiquées au sein du couple, ces techniques (insémination et fécondation artificielles homologues) sont peut-être moins préjudiciables, mais elles restent moralement irrecevables » (Catéchisme de l'Église Catholique, Mame/Plon, 1992, article 2377).

- **Quels sont les aspirations légitimes (ou non), les réalités humaines et les principes éthiques à la « confluence » de la recherche sur les cellules souches ?**

La question de la recherche sur les cellules souches embryonnaires nous a donné l'occasion d'en mentionner nombre d'entre eux que je cite pêle-mêle :

- ➔ Je suis un être unique créé et aimé par Dieu.
- ➔ Je préfère vivre en bonne santé plutôt que malade.
- ➔ Mon corps se dégrade et je vais au-devant de la mort physique (le rêve d'une éternelle jeunesse n'est pas réalisable sur terre).
- ➔ Je respecte l'autre – même s'il est faible et sans défense – et je ne peux l'instrumentaliser, encore moins le tuer.
- ➔ Je suis une créature limitée et je ne suis pas le Tout-Puissant.
- ➔ Je ne me laisse pas asservir par l'appât du gain.
- ➔ Je me soumetts au Dieu souverain qui s'est révélé dans sa Parole.
- ➔ Je suis ouvert à la recherche scientifique et au progrès technique ; je me pose des questions et je réfléchis ; pas d'obscurantisme.
- ➔ Je donne la vie physique – si Dieu le veut – dans l'union avec ma femme à laquelle je suis uni dans l'alliance du mariage.

Nous pourrions certainement allonger la liste... Ces différents « paramètres » interfèrent ; tous ne sont pas à placer sur le même niveau. Certains sont absolus, par exemple la souveraineté de Dieu ; d'autres sont très relatifs, par exemple mon aspiration à conserver la santé, bien que le facteur de la *qualité de vie* garde toute son importance pour moi.

- **La solution idéale existe-t-elle toujours ?**

Nous partons du principe que la vie humaine est en marche dès la conception. Par conséquent nous refusons le recours à l'avortement. Mais que faire si la grossesse met très sérieusement en cause la vie de la mère ? L'alternative est alors la suivante pour le praticien : ou bien sauver la vie de la mère (auquel cas l'enfant est perdu) ou bien sauver la vie de l'enfant (auquel cas la mère est perdue). En pareille situation la solution à rechercher n'est pas la solution idéale, mais la moins mauvaise. Les meilleures solutions éthiques sont parfois – hélas – non les solutions idéales, mais les moins mauvaises.

- **Les soins envisageables grâce aux cellules souches sont-ils comparables aux dons d'organes ?**

Depuis la première tentative de transplantation cardiaque réalisée par le Dr Barnard en 1967, la chirurgie a fait d'énormes progrès. Est-ce moralement acceptable ? Bien sûr que si l'organe greffé a été prélevé dans la violence et sous la contrainte, c'est affreux ! Mais il n'y a pas de raison de condamner quelqu'un prenant des dispositions pour donner certaines parties de son corps – en cas de mort accidentelle – à un bénéficiaire en vue de la prolongation de la vie. Autre exemple positif : le frère qui accepte de se priver d'un rein pour sauver la vie de son jumeau. Le problème moral des cellules souches embryonnaires tient au fait qu'il n'est pas possible de solliciter l'accord du sujet, c'est-à-dire de l'embryon. Dans la nouvelle loi, la famille est appelée à se prononcer.

- **En fait quel est le choix ?**

Le choix n'est pas celui de la vie ou de la mort de l'embryon. De toute manière, s'il n'est pas employé à des fins de recherche, sa mort est programmée (voir la question ci-dessus *que penser des procédés d'assistance à la fécondité tels que la fécondation in vitro ?*). Donc au mieux, c'est le choix entre deux morts ; excusez la brutalité de la mise à plat de la question !

- **Quelles précautions sont nécessaires et quelle prudence est de mise lorsque – face à un tel problème – nous nous en référons à l'Écriture ?**

L'Écriture conserve son statut normatif. Pourtant il faut prendre la mesure du décalage de notre monde dominé par la science et la technique par rapport à la société patriarcale de la Bible. Une réflexion sur le statut de l'Écriture en bioéthique a été développée par Jochum Douma<sup>2</sup> ; il déclare d'emblée : « *Ainsi, pour une éthique protestante – y compris la bioéthique – qui respecte le Sola Scriptura de la Réforme,*

---

<sup>2</sup> J. Douma est professeur honoraire d'éthique à l'Université théologique des Églises réformées (libérées) à Kampen, aux Pays-Bas. Texte d'une conférence faite à Aix-en-Provence paru dans la Revue Réformée (novembre 2001, N° 215) et sur le site internet [www.unpoissondansle.net/rr/0111](http://www.unpoissondansle.net/rr/0111).

***L'Écriture sainte est d'une importance capitale.***<sup>3</sup> *L'Écriture est la seule source qui puisse révéler ce qu'implique le qualificatif chrétien... »*  
Cet axiome de base n'empêche pas le professeur de faire le constat suivant : ***« Pour bon nombre de sujets, nous ne trouvons même aucun parallèle, aucun point de repère dans les temps bibliques; par exemple, en matière de transplantation d'organes, de fécondation in vitro et d'examen de l'ADN ».*** Et de mettre en garde contre un « fondamentalisme » de mauvais aloi : ***« Il faut aussi se garder de... toute «atomisation», tout usage atomisé, parcellisé de la Bible, qui isole les textes de leur contexte pour les appliquer d'une manière absolue ».*** A la question comment se référer à la Bible, l'auteur répond en indiquant – entre autres – la piste des grands événements bibliques, à savoir **la création** (elle place l'homme dans une situation particulière par rapport à Dieu et par rapport au monde animal), **la chute** (elle a entraîné l'homme dans le péché, la souffrance et la mort), **la re-création** (elle fonde une action qui a pour but d'aider, de soulager et de guérir). **La loi de Dieu** reste pertinente pour nous orienter. *« Ainsi nous trouvons un des principes de base de la bioéthique dans le sixième commandement : Tu ne commettras pas de meurtre. »* Voici encore trois remarques tirées de sa conclusion :

1° ***« Il faut avoir des connaissances médicales pour pouvoir construire un jugement éthique. Une telle connaissance nous est fournie par la science et non par la Bible. Elle constitue les prémisses de toute conception éthique solide. »***

2° ***« On peut tirer profit des exposés faits par des éthiciens ne voulant argumenter que d'un point de vue «raisonnable», sans recourir à des arguments religieux. Même si nous ne sommes pas d'avis que seuls les arguments rationnels sont décisifs, nous ne prétendons pas pour autant qu'un chrétien puisse se passer des raisonnements consistants ».*** Sur ce plan, il est intéressant et nécessaire de lire les prises de positions de la Commission nationale d'éthique<sup>4</sup>.

3° ***« Ainsi il existe différentes sources dans lesquelles il est possible et nécessaire de puiser pour construire notre discours médico-éthique. Mais à l'Écriture, le chrétien accordera ce qu'il ne pourra reconnaître à aucune des autres sources, à savoir la compétence de trancher les débats lorsque sa voix s'élève nettement contre les autres voix. On ne peut pas dénier à l'Écriture son droit de veto. »***

---

<sup>3</sup> C'est nous qui soulignons.

<sup>4</sup> Rechercher sous [www.cne-nek.ch/fr](http://www.cne-nek.ch/fr) et [www.loi-cellules-souches.ch](http://www.loi-cellules-souches.ch)

- **Le mot de la fin ?**

Le but n'était précisément pas de donner une consigne de vote. La complexité de la question, l'examen des différents tenants et aboutissants laissent la voie ouverte à des options diverses. Pourtant, j'ai de la difficulté à considérer ces cellules embryonnaires – qui pourtant proviennent d'embryons potentiellement vivants – comme une vulgaire matière de recherche. Le scientifique ne joue-t-il pas à l'apprenti sorcier ? Le journal l'Express du 18 novembre 2004 faisait état de la réalisation d'un premier clone humain par une équipe coréenne. Les garde-fous de la loi sont-ils suffisants contre de telles dérives ? Reste l'argument selon lequel notre pays doit rester compétitif ; il s'en dégage trop de relents économiques et financiers.

L'Eternel, le Créateur, le Seigneur et le Sauveur est présent dans nos vies par Jésus-Christ et grâce à son Esprit. Lui veut nous conduire par l'éclairage de sa Parole dans les diverses situations de vie auxquelles nous sommes confrontés. Lui aussi nous oriente vers des décisions et un discours empreints de sagesse quand nous sommes appelés à nous prononcer sur des problèmes de société complexes tels qu'ils se posent à nous aujourd'hui.

Jörg Geiser